



Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16 OCT. 2025

ID : 085-200061265-20251014-2025_7_07-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 16

DELIBERATION
DL CIAS 2025-7-07

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 16 OCT. 2025
- la publication le : 16 OCT. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 octobre, s'est réuni à 18h30 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, André COQUELIN, François COURTIN, Catherine GALAND, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Dominique MALARY, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Marie-Renée GAZEAU, Nadine LECART, Françoise NINEUIL, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER.

Pouvoirs : Raphaël CHAUSSIN à François BLANCHET, Céline DELOMME à François COURTIN, Marie-Renée GAZEAU à Denise RENAUD, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Mylène BLANCHARD est désignée secrétaire de séance.

**L'Accorderie du Pays de Saint Gilles : Attribution d'une
subvention pour l'année 2025**

L'Accorderie du Pays de Saint-Gilles, rattachée au Réseau des Accorderies de France, propose aux habitants d'un même territoire, d'âges, de classes sociales, de cultures et de sexes différents, de mettre en commun leurs savoir-faire et leurs envies, et d'échanger des services sur la base d'une rémunération en temps.

Elle est agréée Espace de Vie Sociale depuis sa création en 2017, ce qui se concrétise par plusieurs animations récurrentes :

- Des rencontres informelles par le biais de permanences d'accueil (soit 7 h 30 par semaine) ouvertes à toutes et tous pour s'informer, partager un moment chaleureux, créer du lien autour d'une boisson et quelques biscuits.
- Des ateliers où chacun, chacune peut exprimer ses talents et connaissances dans un partage bienveillant dans des domaines divers et variés au gré des propositions des accordeurs.
- Des commissions où, là encore, tout accordeur est invité à participer, s'il le souhaite, à l'animation de projets communs dans les domaines de son choix (moments conviviaux, accueil, administratif, financier, ateliers, communication, etc.).

Un espace de vie sociale, c'est également un lieu où il est possible d'accompagner des projets collectifs de plus grande ampleur. Pour l'Accorderie, certains projets se sont déjà concrétisés et sont aujourd'hui bien installés dans les pratiques de l'association. C'est le cas notamment du prêt de matériel, du jardin partagé, de l'armoise solidaire (produits alimentaires non périssables), le répertoire des bonnes adresses et de la bibliothèque solidaire.

Depuis son ouverture, l'Accorderie a également pour ambition de rayonner sur l'ensemble du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. C'est pourquoi, d'autres rencontres (externes au local) ont lieu régulièrement avec la population du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, notamment lors des forums de rentrée organisés par les communes ou encore sur les marchés.

En 2024, son investissement lors de ces manifestations a permis de faire connaître l'accorderie et d'enregistrer à ce jour 62 nouveaux accordeurs, soit un total de 356 accordeurs au 31 décembre 2024. Ce chiffre fait apparaître une augmentation approximative de 20% du nombre d'accordeurs en une année, puisqu'en 2023 à la même date, il y avait 300 accordeurs.

Par courrier reçu le 3 juin 2025, L'accorderie demande une aide financière pour poursuivre les activités sur l'antenne de Commequiers à hauteur de 4 000 € afin de participer au budget de fonctionnement pour la rémunération des heures de la personne salarié sur cette antenne et de financer les accueils et les activités proposés dans les locaux de cette commune. De plus, l'Accorderie souhaite se rapprocher de la municipalité de Brem sur Mer afin d'envisager l'ouverture d'une antenne sur cette commune avec l'objectif de renforcer la présence de l'association sur ces communes éloignées de son siège social. Il est précisé que les projets de l'association sont soutenus par l'Etat (FDVA : fonds pour le développement de la Vie Associative), le Département de la Vendée (RSA Social), les communes de Commequiers et Saint Gilles Croix de Vie, la CAF, la MSA, Malakoff Humanis et des dons.

Par ailleurs, pour mémoire, l'Accorderie du Pays de Saint Gilles s'est engagée aux côtés du CIAS dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). En effet, l'association a détaché l'un de ses agents à hauteur de 10 % de son temps de travail pour contribuer activement à cette démarche en tant que coordinateur thématique sur l'animation de la vie sociale. L'action de l'Accorderie participe ainsi de la structuration et de la mise en œuvre des actions sociales sur le territoire, en cohérence avec les objectifs du CIAS et en complémentarité avec les autres acteurs locaux.

La demande de subvention de cette association, dûment complétée, répondant aux critères du règlement d'attribution des subventions du CIAS, il est donc proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur la demande de subvention de l'« Accorderie du Pays de St Gilles » qui œuvre en faveur de la création de liens de proximité dont l'objectif de favoriser les échanges individuels locaux, prévoyant le versement d'une participation financière pour le fonctionnement et le développement de l'association.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et suivants, et R.123-20,
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16 OCT. 2025

ID : 085-200061265-20251014-2025_7_07-DE



Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération n°2025 03 02 du 5 juin 2025 portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,
Vu le BP 2025,
Vu le rapport,
Considérant l'intérêt de soutenir financièrement cette association qui œuvre en faveur du développement des actions sociales et solidaires du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention de 3000 € à l'association « Accorderie du Pays de St Gilles »,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Vice-Président du CIAS à prendre tout acte d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 14 octobre 2025,
Le Président du CIAS,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.